

25/10/18

C'est par ces mots que le recteur de l'académie d'Aix-Marseille s'est exprimé au sujet de la situation sociale et professionnelle des AED lors de la visite d'un collège REP+ du 13e arrondissement de Marseille • Il répond alors aux questions d'un Assistant d'éducation, représentant du personnel, sur la précarité des collègues de la vie-scolaire, sur le manque de reconnaissance dont ils/elles souffrent et bien entendu sur l'absence d'attribution de la prime REP+ dont sont également privés les AVS • A la suite de cet échange, le Recteur et son équipe se sont engagés à produire une note auprès du ministère • Il existe pourtant des choses concrètes à mettre en place dès à présent dans l'académie pour améliorer la situation des AED •

Alors qu'il est en visite dans deux établissements du 13e à Marseille et qu'il reçoit les représentantEs* du personnel, le Recteur est interrogé par un Assistant d'éducation qui pointe du doigt le manque de reconnaissance dont les AED sont les victimes. La charge de travail de ces derniers est pourtant particulièrement importante et leur investissement essentiel. **Les AED occupent une place à part entière et indispensable** au bon fonctionnement d'un établissement. De plus en plus **on s'appuie sur leurs compétences personnelles pour animer des tâches pédagogiques**, ou pour effectuer le suivi des élèvEs. Et **pourtant, leur situation est particulièrement précaire**: des contrats d'un an maximum, une rémunération au SMIC, une faible reconnaissance de leur expérience professionnelle après 6 ans d'ancienneté, et bien entendu l'absence de prime REP+. **Rappelons que les AED et les AVS sont les seules catégories de personnels à ne pas bénéficier de cette prime.** Au vu des missions qu'ils exercent c'est parfaitement incompréhensible.

Sur tous ces points le Recteur d'académie a donné raison à notre collègue avant de déclarer que « *les AED sont les grands oubliés de la réforme de l'éducation prioritaire* » de 2014, avec les Lycées étions nous alors tenté de rajouter. Il s'est par la suite engagé à rédiger une note de service au ministère dans la perspective de la redéfinition de la l'éducation prioritaire prévue début 2019. Malheureusement, le ministère a annoncé un report de celle-ci et les mesures qui se profilent semblent aller bien loin de l'obtention d'une prime REP+ pour les AED et AVS. A SUD éducation 13, nous nous réjouissons de voir à quel point le Recteur

attache de l'importance à la situation des AED ! Celui ci pourrait d'ailleurs sans plus attendre améliorer la situation de ces dernierEs en prenant des mesures qui relèvent de ses compétences.

En premier lieu, l'académie pourrait décider de rendre possible l'allongement de la durée des contrats à 3 ans comme la loi l'y autorise. Sans être une mesure extraordinaire, cela aurait au moins le mérite d'atténuer un peu la précarité des AED qui pourraient alors se projeter sur le plus long terme dans les établissements mais aussi dans leurs études. Cela permettrait également une véritable appropriation des droits syndicaux à leur disposition et qui ne sont quasiment pas utilisés par peur des représailles. A l'heure actuelle la norme reste celle des contrats d'un an, ce qui entraine de nombreuses injustices en fin d'année scolaire. **Et pourquoi tant qu'on y est mettre fin aux situations de non-renouvellement abusifs.** Chaque fin d'année, notre syndicat doit intervenir pour empêcher par dizaines le non-renouvellement de collègues AssistantEs d'Education. Bien souvent, cela se fait dans l'irrespect le plus total des règles et des procédures par les chefs d'établissements. Rien n'empêche le rectorat de mettre en place une Commission paritaire qui permettent -permette- d'étudier les cas litigieux. La Commission Consultative Paritaire Académique des AED et AESH qui existe déjà pourrait être ce cadre.

Enfin, le rectorat pourrait décider de mettre un terme définitif aux contrats de moins d'un an. Chaque année, nous devons intervenir pour nous opposer à la dérive que constitue le recours aux contrats de 6 mois ou de 3 mois. Ces types de contrats ne peuvent s'appliquer qu'en cas de remplacement et sont contraires à l'esprit des textes. Pour certaines directions, la précarité n'est jamais suffisante et les contrats toujours trop longs. Une simple circulaire académique pourrait régler cette situation comme c'était déjà engagé à le faire le Secrétaire Général de la DSDEN 13 en juin 2016.

SUD éducation 13 défendra inlassablement les droits des AED et continuera à se battre dans l'unité pour l'amélioration de leur situation. Nous ne cèderons aucun terrain face aux abus des chefs d'établissements et se montrera vigilant pour rappeler ses manquements à l'administration. Fidèles au combat contre la précarité, nous appelons tous les AED à élaborer leurs revendications car de nombreux combats sont à gagner !

* SUD éducation 13 a choisi de transfériser ses textes. Leurs lecture n'en est pas plus difficile, elle est juste politique parce qu'elle inclut les invisibles: les minorités de sexe et de genre.